

ORGANISER UN PARKING

Une planification rigoureuse et une bonne dimension des aires de stationnement dans le cadre d'un concept de mobilité contribuent à réduire le trafic motorisé, à promouvoir des formes de mobilité alternatives et à garantir le bon déroulement de l'événement.

L'objectif est d'utiliser les surfaces de stationnement de manière efficiente, d'en maîtriser les coûts et de créer des incitations en faveur d'une mobilité durable.

Avant la manifestation

- Planifier l'organisation des parkings en étroite collaboration avec les autorités communales compétentes.
- Évaluer le besoin réel en places de stationnement sur la base du nombre attendu de participantes et participants, des différents types de trafic et de l'envergure de la manifestation. Inclure également les places nécessaires pour le personnel et les bénévoles.
- Vérifier si les parkings existants permettent de répondre à ce besoin.
- Si des surfaces supplémentaires sont nécessaires, identifier les emplacements les plus adaptés :
 - Privilégier les surfaces dures et stables (cours, chemins existants, aires déjà aménagées).
 - Opter, si possible, pour des zones éclairées, notamment en cas de manifestation en soirée.
 - Éviter les zones proches de plans d'eau ou de milieux naturels protégés.
- Pour décourager l'usage de la voiture, placer les parkings plus loin que les arrêts des transports publics.
- Réserver des places à proximité immédiate pour les personnes à mobilité réduite, les VIP, les deux-roues (motorisés ou non) et les covoitureurs (en définissant le taux d'occupation donnant droit à ces avantages).
- En cas de stationnement sur un sol non stabilisé, prévoir des mesures de protection du sol contre la pollution et le tassement. Se référer à la [publication de la confédération](#) ou aux aide-mémoires cantonaux.
- Élaborer un plan de gestion en cas d'intempéries (« plan pluie ») pour les parkings sur sol perméable, en précisant que ces surfaces peuvent devenir inutilisables après de fortes pluies.
- Déterminer les besoins en matière de sécurité et de logistique avec la police et les services de secours : signalétique, gestion du trafic, contrôle des accès, protection des sols, éclairage, nettoyage, gestion des déchets, etc.
- Définir la politique tarifaire (paiement à l'heure, à la journée ou forfaitaire) et fixer les montants. Éviter autant que possible la gratuité, afin de ne pas encourager l'usage de la voiture et, dans la mesure du possible, afin d'utiliser les recettes pour aider à financer la logistique du parking ou les mesures en faveur des transports publics.
- Prévoir des parkings de réserve ou des solutions alternatives en cas de saturation (par exemple parkings de délestage avec service de navettes).

- Communiquer la localisation et les tarifs des parkings – y compris les P+R et les parkings souterrains à proximité – sur le site internet de la manifestation et dans tous les supports de communication.
- Informer le public sur les plateformes de covoiturage et de partage de véhicules (Mobility).
- Mettre en avant, dans la communication, les inconvénients de la voiture (embouteillages, coûts, risques liés à l'alcool, capacité limitée des stationnements) et les avantages des autres moyens de transport.

Pendant la manifestation

- Garantir le bon fonctionnement du stationnement et assurer la régulation du trafic sur les parkings.
- Adapter la signalétique et informer le public par tous les canaux disponibles en cas de perturbation (parkings complets, activation du plan pluie, etc.).
- Pour les parkings payants, informer les participantes et participants sur la politique tarifaire lors du paiement et les encourager à privilégier les transports publics.

Après la manifestation

- Démonter les installations temporaires, nettoyer les lieux et restituer le site dans son état initial.
- Réaliser un bilan de l'opération (finances, nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs, difficultés rencontrées, points d'amélioration).